

Démarche	: Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du 1er avril 2026 au 31 mai 2026
Organisme	: Service eau et nature, unité chasse, loup et coordination des polices de l'environnement

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

L'arrêté préfectoral N° 30-2025-05-22-00002 du 22 mai 2025 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2025 - 2026 dans le département du Gard, mentionne que sur autorisation préfectorale demandée (sur le site démarches-simplifiées.fr) par le détenteur du droit de chasse ou son délégué, les opérations de chasses particulières par tir à l'affût et à l'approche sans chien du sanglier peuvent être réalisées dans un périmètre de 100 mètres autour des cultures agricoles du 1er avril 2026 au 31 mai 2026.

Un bilan est transmis obligatoirement à la Fédération départementale des chasseurs du Gard à l'issue des interventions et au plus tard le 30 juin 2026.

CONDITIONS :

L'arrêté préfectoral N° 30-2025-05-22-00002 du 22 mai 2025 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2025 - 2026 dans le département du Gard, mentionne que les opérations de chasses particulières par tir à l'affût et à l'approche sans chien du sanglier peuvent être réalisées dans un périmètre de 100 mètres autour des cultures agricoles, du 1er avril 2025 au 31 mai 2026.

La demande doit être présentée par le détenteur du droit de chasse après information de l'exploitant agricole.

En cas de refus du détenteur de droit de chasse de procéder à des tirs de prélèvement et à défaut de demande de ce dernier, l'exploitant agricole pourra lui-même effectuer la demande. Il devra justifier avoir informé par écrit le détenteur du droit de chasse.

Identité du demandeur

Nom et prénom du demandeur

Civilité

Mme

M.

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

Nom du demandeur

Prénom du demandeur

Si association de chasse, préciser le nom

Adresse

Indiquer l'adresse complète, le code postal et la commune

courriel

N° téléphone

Qualité du demandeur

Je déclare être détenteur du droit de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dommages sur les territoires visés par la présente demande (ou avoir reçu délégation de ce droit) et agir :

EN QUALITÉ DE DÉTENTEUR DU DROIT DE CHASSE

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Dans ce cas, indiquer le Nom et prénom de l'exploitant agricole concerné par les dégâts

L'exploitant agricole doit avoir été expressément informé au préalable de la demande.

EN QUALITÉ D'EXPLOITANT AGRICOLE

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Dans ce cas, indiquer le Nom et prénom du détenteur du droit de chasse sur les parcelles concernées par la demande

Le détenteur du droit de chasse doit avoir été expressément informé 8 jours au préalable et ne pas avoir souhaité présenter de demande.

Objet de la demande

Je sollicite l'autorisation de prélever des sangliers à tir du 1er avril 2026 au 31 mai 2026 sur les territoires à proximité immédiate (jusqu'à 100 m des cultures) et dans les conditions précisées ci-dessous :

Désignation des cultures concernées

Seules les parcelles désignées ci-dessous sur lesquelles se trouvent des cultures à rendement agricole (hors cultures à gibier) ou des prairies pourront faire l'objet de tir dans une limite de 100 mètres autour des parcelles. Les renseignements suivants devront être précisés par commune. Il conviendra donc d'ajouter des communes en cas de besoin en cliquant sur : Ajouter un élément pour "Commune concernée par la demande" à la fin de la saisie.

Commune(s) concernée(s) par la demande où les parcelles sont désignées avec l'outil "dessiner un polygone" de la demande en ligne

Commune

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aigaliers
- Aigremont
- Aigues-Mortes
- Aigues-Vives
- Aiguèze
- Aimargues
- Alès
- Allègre-les-Fumades
- Alzon
- Anduze
- Aramon
- Argilliers
- Arpaillargues-et-Aureilhac
- Arphy
- Arre
- Arrigas
- Aspères
- Aubais
- Aubord
- Aubussargues
- Aujac
- Aujargues
- Aulas
- Aumessas
- Avèze
- Bagard
- Bagnols-sur-Cèze
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Baron
- Beaucaire
- Beauvoisin
- Bellegarde
- Belv  zet
- Bernis
- Bess  ges
- Bez-et-Esparon
- Bezouce
- Blandas
- Blauzac
- Boisset-et-Gaujac
- Boissi  res
- Bonnevaux
- Bordezac
- Boucoiran-et-Nozi  res
- Bouillargues
- Bouquet
- Bourdic
- Bragassargues
- Branoux-les-Taillades
- Br  au-et-Salagosse
- Brignon
- Brouzet-l  s-Al  s
- Brouzet-l  s-Quissac
- Cabri  res
- Caissargues
- Calvisson
- Campestre-et-Luc
- Canaules-et-Argenti  res
- Cannes-et-Clairan
- Cardet
- Carnas
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Cassagnoles
- Castelnau-Valence
- Castillon-du-Gard
- Causse-Bégon
- Caveirac
- Cavillargues
- Cendras
- Chambon
- Chamborigaud
- Chusclan
- Clarensac
- Codognan
- Codolet
- Collias
- Collorgues
- Cognac
- Combas
- Comps
- Concoules
- Congénies
- Connaux
- Conqueyrac
- Corbès
- Coronne
- Cornillon
- Courry
- Crespian
- Cros
- Cruviers-Lascours
- Deaux
- Dions
- Domazan
- Domessargues
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac

Estézargues

Euzet

Flaux

Foissac

Fons

Fons-sur-Lussan

Fontanès

Fontarèches

Fournès

Fourques

Fressac

Gagnières

Gailhan

Gajan

Gallargues-le-Montueux

Garons

Garrigues-Sainte-Eulalie

Gaujac

Générac

Générargues

Génolhac

Goudargues

Issirac

Jonquières-Saint-Vincent

Junas

L'Estréchure

La Bastide-d'Engras

La Bruguière

La Cadière-et-Cambo

La Calmette

La Capelle-et-Masmolène

La Grand-Combe

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- La Rouvière
- La Vernarède
- Lamelouze
- Langlade
- Lanuéjols
- Lasalle
- Laudun-l'Ardoise
- Laval-Pradel
- Laval-Saint-Roman
- Le Cailar
- Le Garn
- Le Grau-du-Roi
- Le Martinet
- Le Pin
- Le Vigan
- Lecques
- Lédenon
- Lédignan
- Les Angles
- Les Mages
- Les Plans
- Les Plantiers
- Les Salles-du-Gardon
- Lézan
- Liouc
- Lirac
- Logrian-Florian
- Lussan
- Malons-et-Elze
- Mandagout
- Manduel
- Marguerittes
- Mars
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

Maruéjols-lès-Gardon

Massanes

Massillargues-Attuech

Mauressargues

Méjannes-le-Clap

Méjannes-lès-Alès

Meynes

Meyrannes

Miallet

Milhaud

Molières-Cavaillac

Molières-sur-Cèze

Monoblet

Mons

Montagnac

Montaren-et-Saint-Médiers

Montclus

Montdardier

Monteils

Montfaucon

Montfrin

Montignargues

Montpezat

Moulézan

Moussac

Mus

Nages-et-Solorgues

Navacelles

Ners

Nîmes

Notre-Dame-de-la-Rouvière

Orsan

Orthoux-Sérignac-Quilhan

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Peyremale
- Peyrolles
- Pommiers
- Pompignan
- Pont-Saint-Esprit
- Ponteils-et-Brésis
- Portes
- Potelières
- Pougnadoresse
- Poulx
- Pouzilhac
- Puechredon
- Pujaut
- Quissac
- Redessan
- Remoulins
- Revens
- Ribaute-les-Tavernes
- Rivières
- Robiac-Rochessadoule
- Rochefort-du-Gard
- Rochegude
- Rodilhan
- Rogues
- Roquedur
- Roquemaure
- Rousson
- Sabran
- Saint-Alexandre
- Saint-Ambroix
- Saint-André-d'Olérargues
- Saint-André-de-Majencoules
- Saint-André-de-Roquepertuis
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Saint-Bauzély
- Saint-Bénézet
- Saint-Bonnet-de-Salendrinque
- Saint-Bonnet-du-Gard
- Saint-Brès
- Saint-Bresson
- Saint-Césaire-de-Gauzignan
- Saint-Chaptes
- Saint-Christol-de-Rodières
- Saint-Christol-lès-Alès
- Saint-Clément
- Saint-Côme-et-Maruéjols
- Saint-Denis
- Saint-Dézéry
- Saint-Dionisy
- Saint-Étienne-de-l'Olm
- Saint-Étienne-des-Sorts
- Saint-Félix-de-Pallières
- Saint-Florent-sur-Auzonnet
- Saint-Geniès-de-Comolas
- Saint-Geniès-de-Malgoirès
- Saint-Gervais
- Saint-Gervasy
- Saint-Gilles
- Saint-Hilaire-d'Ozilhan
- Saint-Hilaire-de-Brethmas
- Saint-Hippolyte-de-Caton
- Saint-Hippolyte-de-Montaigu
- Saint-Hippolyte-du-Fort
- Saint-Jean-de-Ceyrargues
- Saint-Jean-de-Crieulon
- Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan
- Saint-Jean-de-Serres
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Saint-Jean-du-Gard
- Saint-Jean-du-Pin
- Saint-Julien-de-Cassagnas
- Saint-Julien-de-la-Nef
- Saint-Julien-de-Peyrolas
- Saint-Julien-les-Rosiers
- Saint-Just-et-Vacquières
- Saint-Laurent-d'Aigouze
- Saint-Laurent-de-Carnols
- Saint-Laurent-des-Arbres
- Saint-Laurent-la-Vernède
- Saint-Laurent-le-Minier
- Saint-Mamert-du-Gard
- Saint-Marcel-de-Careiret
- Saint-Martial
- Saint-Martin-de-Valgalgues
- Saint-Maurice-de-Cazevieille
- Saint-Maximin
- Saint-Michel-d'Euzet
- Saint-Nazaire
- Saint-Nazaire-des-Gardies
- Saint-Paul-la-Coste
- Saint-Paul-les-Fonts
- Saint-Paulet-de-Caisson
- Saint-Pons-la-Calm
- Saint-Privat-de-Champclos
- Saint-Privat-des-Vieux
- Saint-Quentin-la-Poterie
- Saint-Roman-de-Codières
- Saint-Sauveur-Camprieu
- Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille
- Saint-Siffret
- Saint-Théodorit
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

Saint-Victor-des-Oules

Saint-Victor-la-Coste

Sainte-Anastasie

Sainte-Cécile-d'Andorge

Sainte-Croix-de-Caderle

Salazac

Salindres

Salinelles

Sanilhac-Sagriès

Sardan

Saumane

Sauve

Sauveterre

Sauzet

Savignargues

Saze

Sénéchas

Sernhac

Servas

Serviers-et-Labaume

Seynes

Sommières

Soudorgues

Soustelle

Souvignargues

Sumène

Tavel

Tharaux

Théziers

Thoiras

Tornac

Tresques

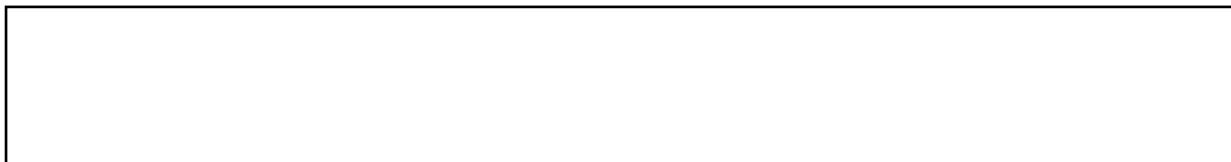
Trèves

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Uzès
- Vabres
- Vallabregues
- Vallabrix
- Vallérargues
- Valleraugue
- Valliguières
- Vauvert
- Vénéjan
- Verfeuil
- Vergèze
- Vers-Pont-du-Gard
- Vestric-et-Candiac
- Vézénobres
- Vic-le-Fesq
- Villeneuve-lès-Avignon
- Villevieille
- Vissec

Localisation de(s) parcelle(s)

Dessiner la ou les parcelles concernées avec l'outil "Dessiner un polygone"



Commune

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aigaliers
- Aigremont
- Aigues-Mortes
- Aigues-Vives
- Aiguèze
- Aimargues
- Alès
- Allègre-les-Fumades
- Alzon

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Anduze
- Aramon
- Argilliers
- Arpaillargues-et-Aureilhac
- Arphy
- Arre
- Arrigas
- Aspères
- Aubais
- Aubord
- Aubussargues
- Aujac
- Aujargues
- Aulas
- Aumessas
- Avèze
- Bagard
- Bagnols-sur-Cèze
- Barjac
- Baron
- Beaucaire
- Beauvoisin
- Bellegarde
- Belvèzet
- Bernis
- Bessèges
- Bez-et-Esparon
- Bezouce
- Blandas
- Blauzac
- Boisset-et-Gaujac
- Boissières
- Bonnevaux
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

Boucoiran-et-Nozières

Bouillargues

Bouquet

Bourdic

Bragassargues

Branoux-les-Taillades

Bréau-et-Salagosse

Brignon

Brouzet-lès-Alès

Brouzet-lès-Quissac

Cabrières

Caissargues

Calvisson

Campestre-et-Luc

Canaules-et-Argentières

Cannes-et-Clairan

Cardet

Carnas

Carsan

Cassagnoles

Castelnau-Valence

Castillon-du-Gard

Causse-Bégon

Caveirac

Cavillargues

Cendras

Chambon

Chamborigaud

Chusclan

Clarensac

Codognan

Codolet

Collias

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Cognac
- Combas
- Comps
- Concoules
- Congénies
- Connaux
- Conqueyrac
- Corbès
- Corconne
- Cornillon
- Courry
- Crespian
- Cros
- Cruviers-Lascours
- Deaux
- Dions
- Domazan
- Domessargues
- Dourbies
- Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac
- Estézargues
- Euzet
- Flaux
- Foissac
- Fons
- Fons-sur-Lussan
- Fontanès
- Fontarèches
- Fournès
- Fourques
- Fressac
- Gagnières
- Gailhan
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

Gallargues-le-Montueux

Garons

Garrigues-Sainte-Eulalie

Gaujac

Générac

Générargues

Génolhac

Goudargues

Issirac

Jonquières-Saint-Vincent

Junas

L'Estréchure

La Bastide-d'Engras

La Bruguière

La Cadière-et-Cambo

La Calmette

La Capelle-et-Masmolène

La Grand-Combe

La Roque-sur-Cèze

La Rouvière

La Vernarède

Lamelouze

Langlade

Lanuéjols

Lasalle

Laudun-l'Ardoise

Laval-Pradel

Laval-Saint-Roman

Le Cailar

Le Garn

Le Grau-du-Roi

Le Martinet

Le Pin

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Lecques
- Lédenon
- Lédignan
- Les Angles
- Les Mages
- Les Plans
- Les Plantiers
- Les Salles-du-Gardon
- Lézan
- Liouc
- Lirac
- Logrian-Florian
- Lussan
- Malons-et-Elze
- Mandagout
- Manduel
- Marguerittes
- Mars
- Martignargues
- Maruéjols-lès-Gardon
- Massanes
- Massillargues-Attuech
- Mauressargues
- Méjannes-le-Clap
- Méjannes-lès-Alès
- Meynes
- Meyrannes
- Miallet
- Milhaud
- Molières-Cavaillac
- Molières-sur-Cèze
- Monoblet
- Mons
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

Montaren-et-Saint-Médiers

Montclus

Montdardier

Monteils

Montfaucon

Montfrin

Montignargues

Montpezat

Moulézan

Moussac

Mus

Nages-et-Solorgues

Navacelles

Ners

Nîmes

Notre-Dame-de-la-Rouvière

Orsan

Orthoux-Sérignac-Quilhan

Parignargues

Peyremale

Peyrolles

Pommiers

Pompignan

Pont-Saint-Esprit

Ponteils-et-Brésis

Portes

Potelières

Pougnadoresse

Poulx

Pouzilhac

Puechredon

Pujaut

Quissac

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Remoulins
- Revens
- Ribaute-les-Tavernes
- Rivières
- Robiac-Rochessadoule
- Rochefort-du-Gard
- Rochegude
- Rodilhan
- Rogues
- Roquedur
- Roquemaure
- Rousson
- Sabran
- Saint-Alexandre
- Saint-Ambroix
- Saint-André-d'Olérargues
- Saint-André-de-Majencoules
- Saint-André-de-Roquepertuis
- Saint-André-de-Valborgne
- Saint-Bauzély
- Saint-Bénézet
- Saint-Bonnet-de-Salendrinque
- Saint-Bonnet-du-Gard
- Saint-Brès
- Saint-Bresson
- Saint-Césaire-de-Gauzignan
- Saint-Chaptes
- Saint-Christol-de-Rodières
- Saint-Christol-lès-Alès
- Saint-Clément
- Saint-Côme-et-Maruéjols
- Saint-Denis
- Saint-Dézéry
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Saint-Étienne-de-l'Olm
- Saint-Étienne-des-Sorts
- Saint-Félix-de-Pallières
- Saint-Florent-sur-Auzonnet
- Saint-Geniès-de-Comolas
- Saint-Geniès-de-Malgoirès
- Saint-Gervais
- Saint-Gervasy
- Saint-Gilles
- Saint-Hilaire-d'Ozilhan
- Saint-Hilaire-de-Brethmas
- Saint-Hippolyte-de-Caton
- Saint-Hippolyte-de-Montaigu
- Saint-Hippolyte-du-Fort
- Saint-Jean-de-Ceyrargues
- Saint-Jean-de-Crieulon
- Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan
- Saint-Jean-de-Serres
- Saint-Jean-de-Valériscle
- Saint-Jean-du-Gard
- Saint-Jean-du-Pin
- Saint-Julien-de-Cassagnas
- Saint-Julien-de-la-Nef
- Saint-Julien-de-Peyrolas
- Saint-Julien-les-Rosiers
- Saint-Just-et-Vacquières
- Saint-Laurent-d'Aigouze
- Saint-Laurent-de-Carnols
- Saint-Laurent-des-Arbres
- Saint-Laurent-la-Vernède
- Saint-Laurent-le-Minier
- Saint-Mamert-du-Gard
- Saint-Marcel-de-Careiret
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Saint-Martin-de-Valgalgues
- Saint-Maurice-de-Cazevieille
- Saint-Maximin
- Saint-Michel-d'Euzet
- Saint-Nazaire
- Saint-Nazaire-des-Gardies
- Saint-Paul-la-Coste
- Saint-Paul-les-Fonts
- Saint-Paulet-de-Caisson
- Saint-Pons-la-Calm
- Saint-Privat-de-Champclos
- Saint-Privat-des-Vieux
- Saint-Quentin-la-Poterie
- Saint-Roman-de-Codières
- Saint-Sauveur-Camprieu
- Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille
- Saint-Siffret
- Saint-Théodorit
- Saint-Victor-de-Malcap
- Saint-Victor-des-Oules
- Saint-Victor-la-Coste
- Sainte-Anastasie
- Sainte-Cécile-d'Andorge
- Sainte-Croix-de-Caderle
- Salazac
- Salindres
- Salinelles
- Sanilhac-Sagriès
- Sardan
- Saumane
- Sauve
- Sauveterre
- Sauzet
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Saze
- Sénéchas
- Sernhac
- Servas
- Serviers-et-Labaume
- Seynes
- Sommières
- Soudorgues
- Soustelle
- Souvignargues
- Sumène
- Tavel
- Tharaux
- Théziers
- Thoiras
- Tornac
- Tresques
- Trèves
- Uchaud
- Uzès
- Vabres
- Vallabregues
- Vallabrix
- Vallérargues
- Valleraugue
- Valliguières
- Vauvert
- Vénéjan
- Verfeuil
- Vergèze
- Vers-Pont-du-Gard
- Vestric-et-Candiac
- Vézénobres
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Villeneuve-lès-Avignon
- Villevieille
- Vissec

Localisation de(s) parcelle(s)

Dessiner la ou les parcelles concernées avec l'outil "Dessiner un polygone"

Commune

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aigaliers
- Aigremont
- Aigues-Mortes
- Aigues-Vives
- Aiguèze
- Aimargues
- Alès
- Allègre-les-Fumades
- Alzon
- Anduze
- Aramon
- Argilliers
- Arpaillargues-et-Aureilhac
- Arphy
- Arre
- Arrigas
- Aspères
- Aubais
- Aubord
- Aubussargues
- Aujac
- Aujargues
- Aulas
- Aumessas

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Avèze
- Bagard
- Bagnols-sur-Cèze
- Barjac
- Baron
- Beaucaire
- Beauvoisin
- Bellegarde
- Belvèzet
- Bernis
- Bessèges
- Bez-et-Esparon
- Bezouce
- Blandas
- Blauzac
- Boisset-et-Gaujac
- Boissières
- Bonnevaux
- Bordezac
- Boucoiran-et-Nozières
- Bouillargues
- Bouquet
- Bourdic
- Bragassargues
- Branoux-les-Taillades
- Bréau-et-Salagosse
- Brignon
- Brouzet-lès-Alès
- Brouzet-lès-Quissac
- Cabrières
- Caissargues
- Calvisson
- Campestre-et-Luc
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

Cannes-et-Clairan

Cardet

Carnas

Carsan

Cassagnoles

Castelnau-Valence

Castillon-du-Gard

Causse-Bégon

Caveirac

Cavillargues

Cendras

Chambon

Chamborigaud

Chusclan

Clarensac

Codognan

Codolet

Collias

Collorgues

Cognac

Combas

Comps

Concoules

Congénies

Connaux

Conqueyrac

Corbès

Coronne

Cornillon

Courry

Crespian

Cros

Cruviers-Lascours

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Dions
- Domazan
- Domessargues
- Dourbies
- Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac
- Estézargues
- Euzet
- Flaux
- Foissac
- Fons
- Fons-sur-Lussan
- Fontanès
- Fontarèches
- Fournès
- Fourques
- Fressac
- Gagnières
- Gailhan
- Gajan
- Gallargues-le-Montueux
- Garons
- Garrigues-Sainte-Eulalie
- Gaujac
- Générac
- Générargues
- Génolhac
- Goudargues
- Issirac
- Jonquières-Saint-Vincent
- Junas
- L'Estréchure
- La Bastide-d'Engras
- La Bruguière
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- La Calmette
- La Capelle-et-Masmolène
- La Grand-Combe
- La Roque-sur-Cèze
- La Rouvière
- La Vernarède
- Lamelouze
- Langlade
- Lanuéjols
- Lasalle
- Laudun-l'Ardoise
- Laval-Pradel
- Laval-Saint-Roman
- Le Cailar
- Le Garn
- Le Grau-du-Roi
- Le Martinet
- Le Pin
- Le Vigan
- Lecques
- Lédenon
- Lédignan
- Les Angles
- Les Mages
- Les Plans
- Les Plantiers
- Les Salles-du-Gardon
- Lézan
- Liouc
- Lirac
- Logrian-Florian
- Lussan
- Malons-et-Elze
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Manduel
- Marguerittes
- Mars
- Martignargues
- Maruéjols-lès-Gardon
- Massanes
- Massillargues-Attuech
- Mauressargues
- Méjannes-le-Clap
- Méjannes-lès-Alès
- Meynes
- Meyrannes
- Miallet
- Milhaud
- Molières-Cavaillac
- Molières-sur-Cèze
- Monoblet
- Mons
- Montagnac
- Montaren-et-Saint-Médiers
- Montclus
- Montdardier
- Monteils
- Montfaucon
- Montfrin
- Montignargues
- Montpezat
- Moulézan
- Moussac
- Mus
- Nages-et-Solorgues
- Navacelles
- Ners
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

Notre-Dame-de-la-Rouvière

Orsan

Orthoux-Sérignac-Quilhan

Parignargues

Peyremale

Peyrolles

Pommiers

Pompignan

Pont-Saint-Esprit

Ponteils-et-Brésis

Portes

Potelières

Pougnadoresse

Poulx

Pouzilhac

Puechredon

Pujaut

Quissac

Redessan

Remoulins

Revens

Ribaute-les-Tavernes

Rivières

Robiac-Rochessadoule

Rochefort-du-Gard

Rochegude

Rodilhan

Rogues

Roquedur

Roquemaure

Rousson

Sabran

Saint-Alexandre

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Saint-André-d'Olérargues
- Saint-André-de-Majencoules
- Saint-André-de-Roquepertuis
- Saint-André-de-Valborgne
- Saint-Bauzély
- Saint-Bénézet
- Saint-Bonnet-de-Salendrinque
- Saint-Bonnet-du-Gard
- Saint-Brès
- Saint-Bresson
- Saint-Césaire-de-Gauzignan
- Saint-Chaptes
- Saint-Christol-de-Rodières
- Saint-Christol-lès-Alès
- Saint-Clément
- Saint-Côme-et-Maruéjols
- Saint-Denis
- Saint-Dézéry
- Saint-Dionisy
- Saint-Étienne-de-l'Olm
- Saint-Étienne-des-Sorts
- Saint-Félix-de-Pallières
- Saint-Florent-sur-Auzonnet
- Saint-Geniès-de-Comolas
- Saint-Geniès-de-Malgoirès
- Saint-Gervais
- Saint-Gervasy
- Saint-Gilles
- Saint-Hilaire-d'Ozilhan
- Saint-Hilaire-de-Brethmas
- Saint-Hippolyte-de-Caton
- Saint-Hippolyte-de-Montaigu
- Saint-Hippolyte-du-Fort
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Saint-Jean-de-Crieulon
- Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan
- Saint-Jean-de-Serres
- Saint-Jean-de-Valériscle
- Saint-Jean-du-Gard
- Saint-Jean-du-Pin
- Saint-Julien-de-Cassagnas
- Saint-Julien-de-la-Nef
- Saint-Julien-de-Peyrolas
- Saint-Julien-les-Rosiers
- Saint-Just-et-Vacquières
- Saint-Laurent-d'Aigouze
- Saint-Laurent-de-Carnols
- Saint-Laurent-des-Arbres
- Saint-Laurent-la-Vernède
- Saint-Laurent-le-Minier
- Saint-Mamert-du-Gard
- Saint-Marcel-de-Careiret
- Saint-Martial
- Saint-Martin-de-Valgalgues
- Saint-Maurice-de-Cazevieille
- Saint-Maximin
- Saint-Michel-d'Euzet
- Saint-Nazaire
- Saint-Nazaire-des-Gardies
- Saint-Paul-la-Coste
- Saint-Paul-les-Fonts
- Saint-Paulet-de-Caisson
- Saint-Pons-la-Calm
- Saint-Privat-de-Champclos
- Saint-Privat-des-Vieux
- Saint-Quentin-la-Poterie
- Saint-Roman-de-Codières
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille
- Saint-Siffret
- Saint-Théodorit
- Saint-Victor-de-Malcap
- Saint-Victor-des-Oules
- Saint-Victor-la-Coste
- Sainte-Anastasie
- Sainte-Cécile-d'Andorge
- Sainte-Croix-de-Caderle
- Salazac
- Salindres
- Salinelles
- Sanilhac-Sagriès
- Sardan
- Saumane
- Sauve
- Sauveterre
- Sauzet
- Savignargues
- Saze
- Sénéchas
- Sernhac
- Servas
- Serviers-et-Labaume
- Seynes
- Sommières
- Soudorgues
- Soustelle
- Souvignargues
- Sumène
- Tavel
- Tharaux
- Théziers
-

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

- Tornac
- Tresques
- Trèves
- Uchaud
- Uzès
- Vabres
- Vallabregues
- Vallabrix
- Vallérargues
- Valleraugue
- Valliguières
- Vauvert
- Vénéjan
- Verfeuil
- Vergèze
- Vers-Pont-du-Gard
- Vestric-et-Candiac
- Vézénobres
- Vic-le-Fesq
- Villeneuve-lès-Avignon
- Villevieille
- Vissec

Localisation de(s) parcelle(s)

Dessiner la ou les parcelles concernées avec l'outil "Dessiner un polygone"



Désignation de la parcelle cadastrale ou de l'îlot PAC (facultatif en cas de dessin de parcelle au-dessus)

Type de culture (hors culture à gibier) ou prairie à protéger :

Identité du ou des tireurs désignés

Nombre de tireurs

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

Nombre de tireurs potentiellement sollicités. Ils seront identifiés dans la rubrique suivante

Identité du ou des tireurs

Civilité

Mme

M.

Nom du tireur

Prénom du tireur

Adresse du tireur

Indiquer l'adresse complète, le code postal et la commune

N° du permis de chasser

Civilité

Mme

M.

Nom du tireur

Prénom du tireur

Adresse du tireur

Indiquer l'adresse complète, le code postal et la commune

N° du permis de chasser

Civilité

Mme

M.

Nom du tireur

Demande d'autorisation de prélèvement à tir de sangliers à proximité des parcelles agricoles du

Prénom du tireur

Adresse du tireur

Indiquer l'adresse complète, le code postal et la commune

N° du permis de chasser

Engagement du demandeur

Je déclare :

que tout tireur sera détenteur de son permis de chasser dûment validé pour la campagne cynégétique en cours,

Cochez la mention applicable

Oui

Non

m'engager à prévenir préalablement à toute intervention avant 17 heures (en indiquant la date, les numéros de parcelle et la commune), le service de l'Office français de la biodiversité, la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police territorialement compétent,

Cochez la mention applicable

Oui

Non

m'engager à renvoyer impérativement avant le 30 juin 2026 le bilan des tirs, y compris si le bilan de ces tirs est nul.

Faute de retour de ce bilan, aucune autorisation ne me sera accordée en cas de nouvelle demande.

Le titulaire de l'autorisation pour les tirs à l'affût et à l'approche renseigne le(s) carnet(s) de prélèvement remis par la fédération départementale des chasseurs du Gard. Ce(s) carnet(s) doit(vent) être retourné(s) complété(s) à la fédération départementale des chasseurs du Gard au plus tard le 30 juin 2026, qu'il y ait prélèvement ou pas.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Observations éventuelles du demandeur